

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
A la majorité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous Préfecture
Le : 21/04/2026
Et publication ou notification du :
21/04/2026

L'an 2026, le 14 avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, Mme MORLON Laurence, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, M. PERRIOT Benjamin, Mme MOREL Béatrice, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

Absent excusé : M. GOFFINET Yan

A été nommé secrétaire : M. PERRIOT Benjamin

N° 2026_D_21

BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1, L.1612-2 et L.1612-4 selon lesquels le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice, ou avant le 30 avril de l'exercice budgétaire dans le cadre d'une année de renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Vu l'article L.1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, et la transmission du projet du budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 31/03/2026 ;

Considérant que le Budget Primitif 2026 intègre les résultats d'exécution du budget précédent

Pour le budget de la commune, les résultats 2025 font ressortir :

- Un excédent en section de fonctionnement de 159 166,78 €
- Un déficit en sections d'investissement de 27 761,60 €

Ce budget s'inscrit comme tous les ans dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire.

Le détail des opérations figure au budget.

AU TOTAL

- Dépenses et recettes de fonctionnement 290 560,78 €
- Dépenses et recettes d'investissement 68 976,60 €

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 voix pour et 1 abstention)

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune de Grangermont

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance
Benjamin PERRIOT